VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Arthur H. Dicks.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomas R. Hauer, No 97,681, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. "C. C. de D.," Division "E."

COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES,

—AUSSI—

COTTAGE SIMPLE EN BOIS,

JEUDI, le 7 Septembre, 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon George H Théard, juge de la susdite Cour, daté et signé du 3 août 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir—

No 1.—Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Decatur, St-Ferdinand, Chartres et Port, dans le Troisième District de cette ville, ledit ilet est désigné par le No 2, sur un plan de 46 lots de terre, déposé comme plan No 61 en l'étude de F Grima notaire; les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2 et 3 sur le dit plan et mesurant en mesure anglaise, à savoir le lot No 2 mesurant 21 pieds 6 pouces, [22' 6"] de face à la rue Decatur sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce (109' 1") sur la ligne le divisant du lot No 1, 102 pieds 1 pouce (102' 1") sur la ligne le divisant du lot No 3 et 20 pieds 3 pouces et 7 lignes (20' 3" 7"') de longueur sur la ligne du fond, le lot No 3 mesurant 21 pieds 6 pouces (21' 6") de face à la rue Decatur sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce (102' 1") sur la ligne le divisant du lot No 4 et 23 pieds 3 pouces et 7 lignes (23' 3" 7"') de largeur dans le fond. Cette propriété est connue par le numéro municipal 2107 rue Decatur consistent d'une bâtisse simple à deux étages dans le fond du lot ayant hangar couvert en ardoise faisant face sur la rue.

No 2.—Un lot de terre situé dans le Faubourg de Washington, Ward Dannoy Quartier Architectes District, désigné par le numéro 2, sur un plan particulier dressé par Vol quin, le 9 février 1839, un extrait duquel est annexé à un acte de vente, Franstoli & Fèvre à Ph. Chabert. Ledit lot de terre mesure 35 pieds [35'] de face à la rue St-Ferdinand, entre les rues Morgan et Victoire, autre borne étant la rue Port, sur 88 pieds 4 lignes [88' 4"] de profondeur et étant partie des lots Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 2 d'après un plan original de cette partie du Faubourg Washington dressé par Joseph Pilié, voyer de ville, le 18 mars 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas; ensemble avec la bâtisse en briques à un étage et cuisine en briques à deux étages construite sur ledit lot de terre et toutes les dépendances. Désignée par les numéros municipaux 544 et 546 rue St-Ferdinand.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant Clifford M. Eustis, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H. DICKS, Encanteur,
Bureau, 437 rue Carondelet.

John L. Folis, avocat pour la demanderesse.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth, et al.

No 95,874—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division A.

Cottage Désirable.

JEUDI, le 31 Août 1911, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, daté du 28 juillet 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés par les Nos Un et deux dans l'ilet No 653, borné par les rues Féliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Féliciana sur 112 pieds de profondeur et formant le coin des rues Féliciana et Robertson. Les améliorations consistant d'un cottage simple convertible en un cottage double et hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911: aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. 10 0|0 du prix d'achat doit être déposé au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H. DICKS, Encanteur,
Bureau, 437 rue Carondelet

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 96,616, Div. C—Succession d'Edward S. Kapler.

DEUX TERRAINS EXTRA LARGES, A COVINGTON, LNE.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur, Sans Limite, JEUDI, 31 Août.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession de Edward S Kapler dossier No 96 616, ledit ordre daté et signé du 27 juillet 1911, adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente par enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 août 1911, la propriété foncière ci-après décrite à savoir—Tout ce certain lot ou parcelle de terre s'étendant et étant situé dans la ville de Covington, Paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrit comme lots deux (2) et trois (3) dans l'ilet numéro dix neuf (19) dans la division de "spring" de ladite ville de Covington. Lesdits lots mesurant chacun cinquante-deux pieds cinq pouces (52' 5") de face à la rue Madison, et chacun d'une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120') et chacun desdits lots mesurant sur la ligne du fond en arrière, cinquante-trois pieds et sept pouces (53' 7"). Ledit lot numéro deux formant le coin des rues Hancock et Madison. Le tout d'après un plan et plat d'arpentage dressé par Preston Hernden, ingénieur civil et voyer, du 16me jour de mai 1906, de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B Lancaster, notaire pour la paroisse de St-Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer au-dessus et en plus du montant de leur enchère les taxes de 1911 et les frais des actes de vente incluant les frais de tous certificats pardevant J. M. Quintero, notaire; 20 0|0 du prix d'achat (ne portant pas d'intérêt) au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. — Incorporée en 1889 — LOUIS BUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. [Téléphone Main 3312. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co

Maison Double à Deux Etages, Retirée du Trottoir.

No 2115 Promenade Carondelet, entre les rues Johnson et Galvez.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un jugement rendu le 2 juin 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Julius Anderson, No 92,103, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 270, borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St-Pierre; ledit lot commence à une distance de 91 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 175 pieds 10 pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Galvez, et 173 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Johnson, et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Acquis par le défunt Julius Anderson de Geo. Eike, le 27 avril 1909, par acte pardevant J. F. Meunier, notaire, enregistré dans le Bureau des Transferts 192, folio 327.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages retirée de la banquette, ayant galerie sur le devant et sur le côté, et quatre ou cinq chambres de chaque côté, lieu d'aisances et autres convenances, aussi une grande cour sur le côté, convenable pour le commerce de bois et de charbon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de payer pour les taxes de 1911 et pour tous certificats, l'acte de vente devant être passé pardevant Ethelbred M. Stafford, notaire, en cette ville aux frais de l'acquéreur.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence

No 2401-2403 rue Ste-Anne, Encoignure Tonti.

August Kraemer vs Les Mineurs Kraemer. No 97,088.

JEUDI, le 7 septembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. E K Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon, T C. W. Ellis, juge de la Division A absent en congé, le 19 juillet 1911, et aussi conformément à un ordre signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, le 3 août 1911 dans l'affaire de August Kraemer vs Les Mineurs Kraemer, No 97,088 du dossier de ladite Cour et adressé à Samuel L. Jacobs, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, formant le coin des rues Ste Anne et Tonti, et mesurant trente pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur et façade à la rue Tonti de quatre-vingt huit pieds, d'après un plan dressé par Gireus et Castaing, daté du 15 octobre 1850 et, déposé parmi les registres de C. C. Ladreyere, ancien notaire en cette ville, comme plan No 4 de son livre de plans.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, payer pour l'acte de vente pardevant Theodore A. Beck, notaire, payer pour tous les certificats et déposer 10 0|0 sur l'adjudication avec

MORGAN-JACOBS, INC.,
S. L JACOBS, Encanteur,

6 août—6 13 20 27—sept 3 6 7

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1911.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne coûte que 1 5-2 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00; par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

Prix $2.00, y Compris l'Affranchissement

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., Ltd., Editeurs.
Bureau, 531 rue Natchez.

VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans pareille pour le manufacturier, le capitaliste, le spéculateur, l'opérateur, le "home seeker," le jardinier, le fermier. (3) ilets de terre. Positivement sans limite. Bien situés. JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne. Renseignement complet sera annoncé le jour de la vente; succession de Robert W. Smith No 96,084 de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 1er août 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain ilet de terre borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Palme, autrefois Seizième et Stroelitz, 7me District de cette ville.

Deuxième—Un autre ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, comprise en l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Stroelitz et Palmetto ou Dix-Septième.

Troisième—Un autre ilet de terre dans le Quatrième District de cette ville, borné par l'avenue Washington et les rues Toledano ou Upperline, Prieur et Johnson.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et les frais de l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, et déposer 10 pour cent sur acompte du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans aucune limite. Positivement au dernier et plus haut enchérisseur, Cottage, 3205 rue Chartres, entre les rues Louisa et Piété, Cottage 1415 rue Bienville entre les rues Villeré et Marais. JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Succession de Delphin Vinnet e. No 97,709 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur,—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 3 août 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 14, borné par les rues Chartres, Louisa, Piété et Royale, et environ 23' 8" de l'encoignure des rues Chartres et Louisa, et mesurant environ 23' 8" de face à ladite rue de Chartres sur une profondeur entre lignes parallèles de 81' 2" 6"'. Les améliorations sont connues comme 3205 rue Chartres et comprennent un cottage simple contenant quatre chambres, citerne et hangar.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, faisant partie d'un lot de terre, désigné par le No 9 de l'ilet No 25, d'après un plan de Jos Pilié, le 23 février 1826, annexé à un acte de dépôt pardevant F. De Armas, le 25 août 1829, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Tremé, Marais et Conti, et mesurant en mesure américaine 30' 5" de face à la rue Bienville sur 127' 10" 5"' de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme 1415 rue Bienville, comprenant un cottage simple, contenant six chambres, hangar et citerne.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1911, 10 0|0 au moment de l'adjudication sur le compte de la vente, l'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.

Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 96,306. Interdiction de Anna Margot.

JUGEMENT.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: Chas. F. Claiborne, avocat pour la demanderesse.

Gus J. Bienn, avocat nommé pour représenter la défenderesse.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant d'opinion, pour les raisons ce jour oralement assignées, que la défenderesse, Anna Margot, est mentalement incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Anna Margot est mentalement incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens et prononçant son interdiction: les frais de ces procédures devant être payés des biens de ladite défenderesse.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 avril 1911.

Jugement signé en cour ouverte le 1er mai 1911.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
J. G. LYNCH,
Député Greffier.

6 août—6 10 15

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Guiseppe Biundo

No 94,713—Cour Civile de District.

Ferme de Fraises,

Près de Indépendance, en la paroisse de Tangipahoa, Lne, ayant bestiaux, avec récolte en culture et outils et ustensiles.

JEUDI, LE 10 AOUT 1911,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane et plus particulièrement décrit, comme suit.

Quarante arpents de terre situés dans la Section No Cinq, ville te No Cinq, sud du Range Sept est, commençant au coin sud est de la section Cinq, s'étendant nord au chemin public, connu comme chemin Hoover, s'étendant ouest de Independence, Lne, soixante-huit mètres et sept pieds, de là nord ouest au dit chemin quarante six mètres à un coin établi, de là due sud, quatrevingt deux mètres et douze pieds à la ligne de section, de là due est quatrevingt mètres au point du commencement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant d'une maison et trois dépendances dans le fond, aussi deux mulets, trois chevaux, deux wagons à labourer, cultivateurs, etc., ensemble avec seize arpents de plantes de fraises.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur démontré par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1911 sur la propriété vendue et les frais des certificats nécessaires, de payer pour le passage de l'acte de vente pardevant —— notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 317 rue Carondelet.

Geo. Montgomery, avocat.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James D. O'Brien

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 93,031.—Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Charlotte Miller, veuve par 1er mariage de Adam Gauch, et veuve par 2nd mariage de James D. O'Brien, exécutrice, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles I. Denechaud, avocat.

6 août—6 10 15

Succession de William Lemmler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 95 258—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Paula Lafon, veuve de William Lemmler, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas J. Théard, avocat.

2 août—2 6 11

Succession de Patrick McKernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 97,672—Division C—Attendu que Sarah Jane McKernan, épouse de Manuel A. Madrera, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick McKernan et Ellen Nora Faulkner, son épouse, décédés, intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Jos. Loutenschlaeger, avocat.

2 août—2 6 11

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange

N.O. Motte 113. Nouvelle Orléans [Lne

VENTES A L'ENCAN

J. L Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division B — No 95,205.

Succession de Mme Félicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 95,205, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Félicie Oubre veuve de Raphael Beauvais, ledit ordre daté et signé le 17 juillet 1911 et adressé à Joseph L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 24 août 1911 la propriété foncière décrite en l'inventaire enregistré ci-après, à savoir

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, dans l'ilet No 39, borné par les rues Constantinople, Marengo, Chestnut et Colisée, désigné comme lots 18 et partie de 17 sur un devis marqué A, annexé à un acte passé pardevant J. D Augustin, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1869, le lot 18 mesurant 32 pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et partie du lot 17 mesurant dix-huit pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les lots sont contigus et le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Constantinople.

2° Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus désignée par la lettre B, composé des parties des lots 16 et 17, sur un devis de D. E Seghers le 25 septembre 1895, annexé à un acte pardevant W. R. Ker, le 18 septembre 1903, commençant cinquante pieds de l'encoignure des rues Constantinople et Chestnut et mesurant trente pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1911, et les actes de vente, s'il y en a pardevant Philip Gessler Jr notaire, aux frais des acquéreurs incluant tous certificats: les acquéreurs devant déposer 10 pour cent (ne portant pas intérêt) au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato, Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Merrick, Lewis, Gensler et Shwartz, avocats.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,793—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division B.

Succession de Emiliano Martinez.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire intitulée Succession de Emiliano Martinez Dossier No 96 793, ledit ordre daté et signé du 10 juillet 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, JEUDI, le 17 août 1911 la propriété foncière énumérée dans l'inventaire enregistré comme suit

1. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, dans l'ilet borné par ou compris entre les rues Lafitte, Claiborne, Jefferson et Carroll, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ledit lot commençant à une distance de quatre vingt-dix pieds plus ou moins de l'encoignure des rues Claiborne et Lafitte.

2° Deux lots de terre en le "block" No 5, Nos 3 et 4, dans le Parc Ozone. Ledit ilet No 5 est borné par le chemin de Mandeville, les rues Pear et Beech et la ligne de division du Parc Ozone, et mesurant chacun trente-cinq pieds de face à la rue Pear sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères toutes les taxes de la propriété dues et exigibles en l'année 1911. Les actes de vente, incluant frais de tous certificats devront être aux frais des acquéreurs pardevant J. M. Quintero, notaire. Un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 20 0|0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Barbara Heids,

Veuve de Daniel Becker

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 96,652—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Bockenhagen, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat.

5 août—5 9 14

Succession de Samuel C. Leblanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,266 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par B. C. Leblanc et J. E. Dunlap exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, C. S. et A. E. Hebert, avocats.

1er août—1 5 10

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Creole, Jacobs, parti 2 août
PHILADELPHIE
Goelette Henry O Barrett, Wyman, partie 14 juil
LIVERPOOL
Steamship Author, Walters, parti 24 juin
Steamship Student, ——, parti 25 juin
Steamship Wm Cliff, Hannaford, parti 6 juil
Steamship Antillian, Japha, parti 14 juil
Steamship Dictator, Nicholson, parti 16 juil
Steamship Custodian, Cowdie, parti 20 juil
Steamship Barbadian, Manning, parti 20 juil
Steamship Magician, Harris, parti 22 juil
Steamship Cestrian, Thomas, parti 2 août
MANCHESTER
Steamship Batoum, Torrence, parti 9 juil
HAVRE
Steamship Honduras, David, parti 18 juil
Steamship Louisiane, Pauvret, parti 20 juil
SANTOS
Steamship Swedish Prince, Chambers, parti 18 juil
Steamship Virgil, Knight, parti 18 juil
Steamship Bellasco, ——, parti 25 juil
RIO DE JANEIRO
Steamship Swedish Prince, Chambers, parti 22 juil
Steamship Virgil, Knight, parti 25 juil
SAN JUAN, PORTO RICO
Steamship Massapequa, Lewis, parti 3 août
SUNDERLAND
Steamship Genesee, Pollock, parti 23 juil
VICTORIA
Steamship Virgil, Knight, parti 26 juil
BUENOS AIRES
Steamship Saxon Prince, Jameson, parti 17 juil
AMSTERDAM
Steamship Bloomfield, Neil, parti 18 juil
NAPLES
Steamship Citta di Palermo, Zanneschi, parti 12 juil

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Atenas	Colon	1er dist 15
Armenian	Londres	rue Céleste
Anglo Canadian	——	Stuyv dock
Barstad	Nicaragua	3me dist 30
Cluden	Copenhague	Chalmette
Carrier	Havane	rue Pine
Dora Baltea	Gêne Marseille	Stuyvesant
Engineer	Liverpool	Stuyvesant
Greenbrier	Bocas del Toro	1er dist 15
Joerde	Hambourg	rue 1re
Homer	Bavers	rue Lafayette
Lyra	Tampa	New Refinery
Ohio	Philadelphie	Pio tier
Mercian	Liverpool	rue Céleste
Seolia	Tampa	Alger
Norfolk	Bordeaux	rue 4me
Orleanian	Honduras	3me dist 30
Proteus	NewYork	2me dist 8
Puebla	Mexico	Alger
San Mateo	Colon	rue Julia
Santurce	Porto Rico	rue Gov Nicholls
Sicania	Gêne, Naples	Harmonie
Texas	Havre	rue 2me
Frym	Mexico	Stuyvesant
Justein	Bluefields	3me dist 30
Wayfarer	Liverpool	rue Girod
BARQUE		
Excelsior	Brême	Stuyvesant
GOELETTE		
John D Colwell	Porto Rico	Gretna

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

George H. Kirk vs John Roesch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,980 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 14 août 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de John Roesch dans le procès de John Roesch vs la Greenville Savings Bank and Trust Company de Greenville, Mississippi, numéro 94,439 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Woodville & Woodville, avocats pour le demandeur.

1 août—1 5 9 14.

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 28. Commencé le 6 juillet 1911

VENGEANCE AVEUGLE

GRAND ROMAN INEDIT

Par JEAN D'ALERIA

DEUXIÈME PARTIE

NOBLE INFORTUNE

V

PREMIÈRE ÉTAPE DE MISÈRE

Suite.

" Ces Michel, criait-il, ces commerçants, sortis de la boue, ces rustres parmi lesquels ce pauvre Guy s'est fourvoyé, encanaillé... Cette sotte petite intrigante était assoiffée d'être duchesse.... elle a apporté aux nôtres au lieu de la dot que son gredin de père a gardée, le malheur et la honte."

Il a dit " ton vieux gredin de père ", Irène....

—C'est votre neveu qui a entendu cela !....

—Oui, il l'a entendu et encore autre chose avec, ceci :

" C'est cette canaille de père Michel qui a dû signer la traite, pour laquelle notre pauvre Guy a été condamné.... C'est lui qui devrait être sur la route du bagne.

La place de sa fille, au bon vieux temps, eût été dans un de ces couvents où l'on enfermait les créatures éhontées qui s'attachaient aux fils des nobles familles. "

—Vous n'espérez pas me faire croire, mon père, que le baron des Tournelles a jamais pu prononcer de telles paroles. C'est absolument faux.... extravagant....

—Sache, ma fille, que je n'ai pas l'habitude de répéter des extravagances.

Ton baron de malheur avait reconnu Hector.... Peut-être, je le veux bien admettre, était-il un peu gris... ayant bien soupé, il aura voulu narguer, braver et humilier mon neveu.

Irène souffrait le martyre.

Elle eût souhaité qu'au lieu de lui raconter ces choses énervantes et qu'elle sentait mensongères, son père lui, expliquât ce qu'il voulait d'elle, lui, ce père qui, en pleine audience, avait déclaré que sa fille n'existait plus pour lui !....

Mais Michel prenait un plaisir, peut être inconscient, à faire ressortir tout ce qui pouvait être défavorable aux Belmont et à leurs amis.

Il repartit de plus belle, sur cette méprisante question d'Irène :

—Votre neveu aurait-il eu le courage de relever ces prétendues insultes ?

—Parfaitement, ma fille. Il a remouché ce baron comme il faut et, dès le lendemain, lui a envoyé ses témoins.

Si le pauvre enfant m'avait consulté, moi, qui ne suis pas partisan du duel, je l'aurais prié de rester tranquille et j'aurais corrigé ce monsieur avec ces deux poings.

M. Michel continua de plus belle le récit, si singulièrement revu et corrigé par son neveu.

—Mais Hector n'en a fait qu'à sa tête; il se savait fort aux armes, ce garçon, et il s'est battu à Rueil, dans une propriété particulière, sur les bords de la Seine.

—Est-ce que le baron aurait été sérieusement blessé ? demanda anxieusement Irène ne sachant plus que penser, ni distinguer ce qu'il y avait de vrai dans cette histoire.

—Ah ! ouiche, va donc croire maintenant au jugement de Dieu.... C'est Hector qui a empoché le coup d'épée.... un fameux coup, deux lignes plus bas......

Le pauvre diable est encore sur le flanc, peut être !

—La justice de Dieu a épargné le coupable, murmura la duchesse, mais son jugement s'est égaré puisque....

—Tu dis ?

—Je dis que Dieu est quelquefois miséricordieux, mais ne se trompe jamais.

Le négociant comprit que sa fille était incapable de s'apitoyer sur le sort de son cousin. Il chercha à l'attendrir sur lui-même.

—Si mon neveu avait péri dans ce duel, reprit-il, j'aurais perdu le seul parent qui vienne de temps à autre, pas bien souvent, rompre ma solitude. Ta mère est morte, tu as fui la maison...... Ah ! je suis bien seul, bien abandonné.... c'est triste à mon âge

—Pourquoi avez-vous été sans pitié, mon père ? Vous seriez au milieu de nous.

—Sans pitié ?.... Comment appelles-tu le sentiment qui a dicté ma lettre. La lettre qui t'a appelée auprès de moi ?....

Irène faillit répondre que ce sentiment pouvait s'appeler le remords; elle se contint encore et resta muette.

Son père reprit :

—Laissons ce sujet sur lequel je vois que nous ne nous entendrons pas, mais écoute patiemment, ma bonne fille, la proposition que je vais te faire en quelques mots bien clairs.

L'épouse de Guy fit un signe d'assentiment.

—Ta mère, à son lit de mort, m'a fait promettre que je te pardonnerais.... ta fugue inconsidérée.... C'est fait, je t'ai pardonné, je te pardonne.... Et je t'aime, je t'ai toujours aimée, tu le sais bien !

La voix du négociant s'amollissait et Irène, jusqu'alors froissée et raidie dans un sentiment de rancune, s'attendrit soudain devant le vieillard affectueux et bon, maintenant.

Elle qui avait tant besoin d'être consolée, sentit son cœur se fondre et d'un élan, tout spontané, elle se jeta au cou de son père en sanglotant.

Aussi tendrement qu'il en était capable, il lui rendit ses caresses et la cajola gauchement, comme quand elle était petite et qu'elle demandait pardon, après quelque sottise.

—Allons, fifille, allons, c'est fini, tout ça.... c'est fini....

Donc je t'ouvre ma maison, c'est entendu; tu t'installes ici, chez toi, avec ton enfant, que je gâterai de mon mieux.

Irène se reprocha le peu de joie qu'elle ressentit de cette perspective ouverte devant elle.

Elle murmura quelques mots confus de reconnaissance.

—Seulement, reprit le négociant, il y a une condition essentielle et c'est ici que je te prie de m'écouter jusqu'au bout, sans m'interrompre.

J'admets, pour te plaire, toutes les circonstances atténuantes en faveur de ton mari : il a perdu la tête.... etc.... etc.... Tout cela est possible et je l'absous. Seulement coupable ou non (moralement) il est au bagne, rayé de la société et, de droit, tu te trouves divorcée.

J'exige que ton divorce soit régularisé par la loi, je te veux libre, libre de tout lien.

J'aimerai ta fille, parce qu'elle est de ton sang j'oublierai qu'elle est aussi de celui des Belmont .... ces Belmont que je hais; mais il faudra que tous rapports cessent entre toi et ces gens.

Michel se grisait de ses propres paroles ; tout à sa haine, à son ressentiment, il oublia la réserve qu'il s'était promis de garder et sur un ton dont la violence n'était certes pas exclue, il poursuivit :

—J'exècre cette douairière encore plus que son fils.... si c'est possible, parce que lui, au moins, il expie.... Et cependant, pour te complaire, si tu le désires, je ferai une pension à cette femme.

Oui, la noble duchesse devra au cuistre, au paysan enrichi, à ce parvenu, comme disait le baron des Tournelles, le pain qu'elle mangera.

C'est l'argent de ce croquant de Michel qui empêchera la descendante des preux de crever de faim...

Ah ! ah ! ah ! voici une belle vengeance.

Irène avait écouté, immobile et muette, et cette incroyable diatribe, cette explosion de basse haine qui, dirigée contre la plus sainte des femmes, la plus martyrisée des mères, s'aggravait en son cœur de l'aversion vouée au fils, à Guy, son adoré mari.

Une pâleur de cire envahit son beau visage, un tremblement convulsif la secoua tout entière; elle voulut parler et resta sans voix.

Le négociant prit le silence de sa fille pour un acquiescement.

—Eh bien petite, demanda-t-il enfin, d'une voix toute bonasse et naturelle, qu'est-ce que tu dis de cela ?

A cette interrogation, l'indignation de la jeune femme éclata en tempête.

La stupeur à laquelle elle s'était trouvée d'abord en proie, disparut ; son sang, ce sang violent du père, bouillonna dans ses veines, elle eut un cri de révolte en s'arrachant des bras qui allaient affectueusement se refermer sur elle.

Se reculant, elle regarda le vieux Michel avec des yeux qu'il ne lui connaissait pas.

—Et c'est mon père, mon père, qui connaît assez peu sa fille pour lui parler avec cette abominable inconscience ?